



## REUNION DU 25 JUIN 2020

Ce CHSCT s'est déroulé en présentiel avec uniquement les titulaires.

L'actuel secrétaire du CHSCT partant en retraite, le secrétariat est assuré ce jour par un membre de solidaires. Le prochain secrétaire sera désigné lors du prochain CHSCT.

Avant l'ouverture de la séance, le Président a tenu à rappeler que si la maison DGFIP avait bien fonctionné durant la crise sanitaire c'était grâce aux agents et il les a tous remerciés.

Il nous a informés que la DGFIP allait mettre 600 millions d'euros pour l'informatique sur la période 2021/2022.

---

### ORDRE DU JOUR

---

#### **I - Approbation des PV**

Les PV des 9 octobre 2019 et 3 décembre 2019 ont été validés à l'unanimité par les organisations syndicales.

#### **II- Point de situation sur les mesures mises en place par la DGFIP dans le cadre du plan de reprise d'activité**

Il n'y pas plus de cas avéré d'agents contaminés à la DDFIP 89. Seul un collègue est toujours en arrêt de maladie. Pour le Président, c'est la preuve que les agents ont respecté les consignes de sécurité.

Concernant la reprise d'activité, à la date du 22 juin, 72 % des agents travaillaient en présentiel et 7 % étaient encore en télétravail.

La réalisation des missions de 1<sup>er</sup> niveau est assurée à 100 %. Le second niveau est quasiment à 100 % puisque le recouvrement est reparti y compris le recouvrement des amendes avec les amendes Covid. Le 3<sup>ème</sup> niveau est quant à lui à 80 %.

### III- Note annexée au DUERP

Cette note résume les principales mesures mises en œuvre dans les services de la DDFIP de l'Yonne, pendant la phase de confinement et lors de la phase de déconfinement.

Durant la phase de confinement, la DDFIP 89 a appliqué de façon stricte les consignes rappelées à l'occasion du passage en stade 3 de l'épidémie et de l'activation du plan de continuité de l'activité (PCA).

Ce PCA a déterminé les missions prioritaires et les agents devant être mobilisés soit physiquement, soit en télétravail.

Durant la phase de confinement, le nombre d'agents présents était d'environ un tiers de l'effectif habituel (soit entre 110 et 130 agents présents). Les agents en télétravail étaient quant à eux une vingtaine les premiers jours puis rapidement une cinquantaine.

Parmi les principales mesures de prévention, il faut noter :

- L'information de l'ensemble des agents y compris les chefs de services et des organisations syndicales sur l'épidémie et l'organisation des services ;
- La dotation des services en lingettes désinfectantes, produits désinfectants et gel hydroalcoolique ;
- La mise à disposition de masques pour les agents en relation avec le public ;
- Le suivi des agents malades ou cas contact par le service RH et par le médecin de prévention.

Des audioconférences se sont tenues chaque semaine avec les chefs de service et les organisations syndicales.

Un point presse et des lettres aux élus ont également permis d'expliquer les modalités de la continuité du service public à la DDFIP de l'Yonne.

La phase de déconfinement a quant à elle débuté progressivement à compter du 11 mai 2020 avec la mise en place du plan de reprise de l'activité (PRA).

Ainsi le PRA a permis à la DDFIP d'assurer les missions en garantissant la protection et la sécurité des agents.

Le principe général a été la reprise progressive et organisée des missions.

Le retour à l'activité des agents s'est opéré de la manière suivante :

- Le télétravail est resté le mode à privilégier lorsqu'il était techniquement possible et compatible avec l'exercice des missions ;
- La reprise en présentiel a été possible grâce au respect des gestes barrières.
- Les agents ne pouvant ni télétravailler ni se rendre sur leur lieu de travail ainsi que ceux contraints de garder leurs enfants ont bénéficié d'autorisation spéciale d'absence.
- Les agents les plus fragiles ont continué de faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi par le médecin de prévention.

A la mi-juin, environ 300 agents étaient présents sur sites, soit 70 % de l'effectif.

Les audioconférences ont été maintenues tant avec les chefs de service qu'avec les organisations syndicales et un CHSCT s'est tenu le 15 mai 2020 en audioconférence.

Tout comme pour la phase de confinement, la phase de déconfinement a fait l'objet d'un point

presse et de lettres aux élus.

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP) a été reportée à la fin de l'année.

Une rubrique sur les risques biologiques sera créée dans le DUERP.

#### **IV - Note d'orientation 2020 et rapport de l'ISST**

Lors du dernier CHS Ministériel, un projet de note avait été présenté. Il a été mis en sommeil avec le confinement.

Le prochain CHSM devrait se tenir en octobre 2020 et un nouveau projet sera présenté intégrant la crise sanitaire.

Le rapport 2019 de l'inspecteur santé, sécurité au travail (ISST) ne pourra pas être présenté avant la fin d'année.

Avec la reprise des accueils physiques, une inquiétude peut apparaître chez certains agents, même si les consignes sont strictement respectées.

L'ISST se tient à la disposition de la DDFIP pour se rendre sur site si nécessaire afin de voir la mise en place des mesures et faire de la pédagogie auprès des agents.

Des vigiles ont été mis sur les sites d'Auxerre (Moreaux), Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre. Si le besoin se fait sentir, la présence de ces vigiles sera prolongée ou remise en place lors de la sortie des rôles (IR et TF).

#### **V - Fiches de signalement**

Depuis le début de l'année, 3 fiches de signalement ont été remplies :

- 1 sur le SIP Auxerre,
- 1 sur Auxerre EH
- 1 sur le SP de Sens

2 fiches ont fait l'objet d'un courrier aux usagers pour rappeler les risques encourus en cas de récurrence. Une fiche a été classée sans suite à la demande de l'agent.

#### **VI - Fiches d'accidents**

1 seule fiche pour un accident de travail de janvier 2020 avec un arrêt sur la période 30 janvier/16 février 2020.

#### **VII - Fiches navettes**

6 fiches nous ont été présentées dont certaines ont été traitées.

Concernant les périodes de forte chaleur, la note déjà existante sur les mesures à mettre en œuvre pose les règles. Ainsi, la Direction autorise la possibilité de partir plus tôt mais c'est bien les chefs de service qui organisent le fonctionnement du service. Cela pose problème sur les gros sites. Une nouvelle note va être faite intégrant la crise sanitaire et insistant sur le rôle de coordinateur du gestionnaire de site.

Les VMC sont toutes en cours de nettoyage.

Les fontaines à eaux peuvent être utilisées sans problème, il suffit de nettoyer le bouton régulièrement.

L'utilisation des ventilateurs est à proscrire sauf pour les agents qui sont seuls dans leur bureau.

## VIII - Bilan de la formation 2019 et plan de formation 2020

Rien de particulier sur la formation 2019, 73 agents ont été formés.

Concernant le plan 2020, toutes les formations programmées au 1<sup>er</sup> semestre ont été annulées du fait de la pandémie. Dans la mesure du possible, les formations reprendront sur le dernier quadrimestre.

Comme la CGT l'avait précisé dans son compte rendu du CHSCT du 15 mai 2020, les exercices incendie ne pourront pas se dérouler tel que nous avons l'habitude de le faire. Ainsi il est important de vérifier le bon fonctionnement des alarmes, mais les évacuations ne se feront pas, les agents seront informés à l'avance de ces exercices et les consignes seront rappelées.

## IX - Bilan du budget 2019

Sur un budget de 55 050 € nous avons dépensé 55 045,53 € soit un solde de 4.47 €. Cela démontre le travail accompli par le CHSCT de l'Yonne.

## X - Budget 2020

La dotation totale de 2020 s'élève à 51 028 €.

Plusieurs devis nous ont été proposés pour divers achats de fauteuils, souris ergonomique, clavier avec roller mousse intégré, stores extérieurs, etc... Ils ont tous été validés.

Concernant la protection plexiglass, un recensement général a été fait sur les besoins. Le devis d'un montant total de 31 222.68 euros a été validé par les organisations syndicales. Cela permet un système de protection pérenne.

## XI - Questions diverses

Concernant la mise en place du NRP (nouveau réseau de proximité), le CTR ayant été reporté au 26 juin 2020, le président va attendre les consignes de la DG. Cependant, il insiste sur le fait que les agents concernés seront reçus individuellement.

Le Président n'a pas de vision sur le calendrier, notamment sur les SPF.

Le DDFIP ou ses adjoints passeront sur l'ensemble des sites pour rencontrer les agents. Ces rencontres se feront sous forme de réunion avec les agents qui le souhaitent et elles seront l'occasion d'échanger sur différents points, notamment sur la crise sanitaire.

